REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 7 décembre 2020

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

COVID-19: conditions de réouverture des restaurants, de réunions de fin d'année et de tenue des cultes

Réuni en séance extraordinaire le lundi 7 décembre, le Conseil d'Etat a décidé de confirmer la réouverture des restaurants le jeudi 10 décembre et de clarifier sans attendre par arrêté les conditions strictes auxquelles cette réouverture est soumise.

Le nombre de personnes par table sera notamment limité à quatre et une distance minimale de 1,5 mètre devra être garantie entre chaque groupe de clients. En outre, les exploitants devront organiser la réception des clients à l'entrée pour s'assurer du respect du port du masque et de la désinfection des mains. Les animations annexes seront interdites et seule une musique d'ambiance (maximum 75dB) sera autorisée. Des contrôles stricts seront effectués.

Les établissements devront fermer leurs portes au plus tard à 23 heures. Lors de la nuit du 31 décembre, ces établissements de restauration pourront rester ouverts de manière exceptionnelle jusqu'à 1 heure.

Cette décision de réouverture est également valable pour les discothèques disposant d'une autorisation de transformation en bars.

Manifestations privées et tenue des cultes

Ce 7 décembre, le Conseil d'Etat a également décidé que les manifestations dans le cercle familial et amical seraient autorisées jusqu'à 10 personnes entre le 23 décembre 2020 et le 3 janvier 2021 inclus.

En outre, les célébrations religieuses peuvent désormais être organisées dans le respect d'une limite de 50 personnes et sous des conditions strictes, également fixées par arrêté. Ce faisant, le Conseil d'Etat tient compte des deux décisions de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice du 3 décembre 2020 (voir communiqué), rendues sur effet suspensif suite à deux recours dirigés contre l'interdiction temporaire des célébrations religieuses.

Des "COVID Angels" dans l'espace public

Enfin, le Conseil d'Etat a formalisé l'engagement de "COVID Angels", personnes mobilisées afin de sensibiliser la population au respect des gestes barrières dans l'espace public.

Le Conseil d'Etat rappelle que la situation sanitaire ne s'est pas encore stabilisée à bas niveau. Il ne peut que souligner le risque élevé d'un rebond rapide et important de l'épidémie.

C'est pourquoi il remercie d'autant plus les citoyennes et les citoyens pour leur application diligente de toutes les mesures.

Pour toute information complémentaire:

MÉDIAS UNIQUEMENT:

- *Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'Etat, en contactant Mme Anne Monnerat, service communication et information, CHA, T. 022 327 90 82.*
- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.*

POPULATION:

- *Hotline COVID-19 Genève, T. 0800 909 400.*